

L'association d'aide aux migrants qui exploitait... des sans-papiers

Le président de l'association Vies de Paris, soupçonné d'avoir exploité des dizaines de clandestins, comparait aujourd'hui pour « traite d'êtres humains » et « soumission de personnes vulnérables ».

LOUISE COLCMBET

ILS VOYAIENT en lui un protecteur, un homme providentiel qui leur permettrait d'obtenir leur régularisation. Mais la main tendue s'est peu à peu refermée sur eux, les piégeant dans une forme de servitude volontaire que la justice n'a pas hésité à qualifier de « traite d'êtres humains aggravée », « soumission de personnes vulnérables à des conditions de travail indignes », « rétribution inexistante ou insuffisante » et « travail forcé », notamment.

Ronald D., 54 ans, doit ainsi répondre aujourd'hui devant le tribunal judiciaire de Paris d'une kyrielle d'infractions en lien avec l'exploitation de 52 personnes – dont deux mineures –, toutes en situation irrégulière, au sein de Vies de Paris, une structure créée en 2011 et implantée entre la capitale, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Deux femmes, gérante d'un des sites pour l'une, comptable pour l'autre, sont aussi poursuivies.

Sous couvert d'aider les migrants, cette association à but très lucratif (plus de 500 000 € de chiffre d'affaires

annuel) avait tout d'une entreprise, facturant des domiciliations (sésame indispensable pour toute démarche administrative) et de coûteuses formations juridiques, linguistiques et culturelles, présentées comme indispensables à la régularisation... et pour lesquelles Vies de Paris n'avait aucun agrément. Pour faire face à leur prix exorbitant (jusqu'à 1 800 €), Ronald D. proposait à certains exilés diplômés de devenir eux-mêmes formateurs, leur faisant signer un contrat de « bénévole ».

Humiliations et menaces d'expulsion

Un système de création de dettes qui enfonçait ces personnes dans la précarité, travaillant jusqu'à six jours sur sept avec des rémunérations dérisoires : 470 € mensuels en moyenne, soit 2,60 € de l'heure, selon les calculs de la CGT et du Comité contre l'esclavage moderne (CCEM), parties civiles. Pour achever de les convaincre, il leur remettait une carte plastifiée aux atours officiels, flanquée du logo tricolore du « Vies de Paris Institute » qui, selon ses dires, devait leur permettre de justifier de leur présence sur le territoire en cas de contrôle policier.

« Il donnait ainsi un gage de sérieux et créait l'illusion d'un organisme d'État qualifié auprès de ces personnes, qui s'en trouvaient valorisées mais prises en réalité dans un système d'exploitation très pervers à échelle industrielle », souligne Marilyne Poullain, chargée des migrations



Sous couvert d'aider les migrants, l'association Vies de Paris facturait des domiciliations et de coûteuses formations juridiques, linguistiques et culturelles, présentées comme indispensables à la régularisation...

au sein de la direction confédérale de la CGT, qui avait levé le lièvre en 2018.

Les témoignages récoltés par l'inspection du travail et l'OCLTI (Office central de lutte contre le travail illégal) font état d'un climat de terreur et de flicage permanent, les « bénévoles » étant contraints, objectifs chiffrés à l'appui, de « vendre » à leur tour ces formations à d'autres migrants, sans jamais pouvoir s'absenter et devant rattraper leurs heures, même en cas de deuil ou de rendez-vous médical.

En cas de mécontentement, humiliations et menaces d'expulsion pleuvaient de la part de celui qui se faisait

appeler « monsieur le président », « le boss », voire « sa majesté », et qui, en retour, semblait faire peu de cas de ses protégés, comme le révèlent certaines correspondances saisies dans l'enquête : « Ces personnes sont nées pour être des esclaves et elles le resteront pour le reste de leur existence », « il y a quinze jours, il m'expliquait des bananes », a pu écrire Ronald D.

Conditionnés et endettés, ses victimes courbaient l'échine. « Une dimension d'emprise renforcée par le fait qu'il se disait proche de certains préfets et détenait leurs dossiers de régularisation », détaille M^e Aline Chanu, avocate du

CCEM, alors même que l'enquête a révélé que ceux-ci n'avaient jamais été déposés en préfecture ! « Ces personnes sont marquées psychologiquement, avec le sentiment d'avoir été trahies et en plus cette honte d'avoir servi de courroie pour recruter d'autres victimes », souligne M^e Maxime Cessieux, avocat de la CGT.

Des faits de violences sexuelles

Plus grave encore, une dizaine de femmes ont fait état de violences sexuelles allant du harcèlement au viol, Ronald D. ayant entretenu des relations intimes avec plusieurs d'entre elles, l'une expliquant même avoir dû avorter sous sa menace. Des faits qui devraient faire l'objet d'une enquête à part et sur lesquels Ronald D., contacté, n'a pas souhaité répondre.

Dans un e-mail qu'il a fait parvenir au « Parisien » et retraçant son parcours personnel – né en Haïti, il a travaillé comme consultant informatique après des études entre la France et les États-Unis –, il explique avoir monté Vies de Paris pour « rendre service à la France » et s'enorgueillit de n'avoir sollicité aucune aide de l'État. « Le travail illégal n'a pas été démontré », explique-t-il, contestant les amplitudes horaires pointées dans l'enquête. « Ces formations ont beaucoup aidé ces personnes à régulariser leurs situations, hormis ceux qui ont choisi l'offre de traction en échange d'une régularisation sans gloire », conclut-il, allusion aux plaignants.

Ces personnes sont nées pour être des esclaves et elles le resteront pour le reste de leur existence

RONALD D., PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION VIES DE PARIS, DANS UNE CORRESPONDANCE SAISIE LORS DE L'ENQUÊTE.

L'association remettait aux migrants une carte aux atours officiels, flanquée du logo « Vies de Paris Institute » qui, selon ses dires, devait leur permettre de justifier de leur présence sur le territoire en cas de contrôle policier.



ACTU EXPRESS

Assassinat d'une Française au Maroc : le suspect présente de graves troubles psychiatriques

Christiane Fourret et son mari étaient entrés sur le territoire marocain le 18 novembre dernier à bord d'un camping-car. Leur retour en France était programmé pour le mois de janvier. Mais samedi dernier, Christiane, 78 ans, a été assassinée à l'arme blanche alors qu'elle déambulait sur le marché de Tiznit (photo). Elle était originaire du Muy, près de Draguignan (Var).

Selon une source policière française, l'auteur du meurtre, identifié comme un Marocain de 31 ans appelé Ali B., a fait usage d'une feuille de boucher et a visé

la nuque de la victime. D'après les témoins, il aurait tenu des propos dans une langue incompréhensible. Le suspect a été interpellé à Agadir, où il a agressé une autre touriste, de nationalité belge. Hospitalisée, cette dernière n'est plus dans un état de santé inquiétant.

Ali B. est connu pour ses graves troubles psychiatriques. Au moment de son interpellation, il présentait un état instable qui a conduit la justice marocaine à l'interner en vue d'une expertise psychiatrique. Mais lundi, l'enquête bascule sous une qualification terroriste. Les investiga-

tions, ouvertes pour « assassinat en relation avec une entreprise terroriste », ont été confiées à la DGSJ, à la SDAT et à la police judiciaire de Toulon. D'après une source proche des investigations en France, cette requalification s'explique par des soupçons de radicalisation islamiste du suspect. Devant les enquêteurs, Ali B. a déclaré avoir agi sous les ordres de « voix » qui lui auraient inspiré un état instable qui s'en prendrait à des cibles occidentales.

JÉRÉMIE PHAM-LÉ ET ZOÉ LAUWEREYS



SÉCURITÉ

Le Conseil constitutionnel, saisi par des députés et des sénateurs, a validé hier l'essentiel des mesures sur l'encadrement de l'usage des drones par les forces de l'ordre, votées en décembre dans la loi sur la

responsabilité pénale et la sécurité intérieure. Les Sages ont néanmoins censuré la disposition permettant aux policiers et gendarmes de recourir aux drones en cas d'urgence sans autorisation préalable du préfet, et ont retoqué la possibilité donnée à la police municipale de les utiliser.

PROCÈS ZEMMOUR

La cour d'appel de Paris a rejeté hier la demande de renvoi du procès d'Eric Zemmour, jugé pour contestation de crime contre l'humanité après avoir soutenu en 2019 que le maréchal Pétain avait « sauvé » les juifs français. Son avocat, M^e Olivier Pardo, qui voulait un renvoi après la présidentielle pour des « raisons de sérénité », a quitté la salle d'audience, dénonçant une décision « inique ». Le procès a débuté sans le prévenu, relaxé en première instance, ni la défense. L'arrêt doit être rendu après la présidentielle.

ET AUSSI